



Saint-Georges, le 14 octobre 2021

Chers parents,

Après quelques semaines de fonctionnement, il nous semble important de vous informer (ou de vous rappeler) quelques petites choses.

- Les justificatifs d'absence (certificats médicaux, papiers verts) seront remis au titulaire de la classe. Il n'est pas nécessaire d'envoyer ces documents par mail au secrétariat sauf si on vous en fait la demande.
- Accident à l'école : en cas d'accident (chute...) durant les heures d'école qui nécessiterait l'intervention d'un médecin, le secrétariat fera une déclaration d'accident en ligne auprès de l'assureur (Adesio). On vous remettra dès lors 3 documents, une feuille explicative, un certificat médical et un document intitulé « Relevé des débours ». Dès que le certificat médical est complété par un médecin, celui-ci devra être envoyé à l'adresse indiquée en bas dudit certificat, par les parents. Cela peut être par mail ou par courrier. Le travail du secrétariat de l'école s'arrête à la délivrance des documents.
- Merci de prendre connaissance des règles de la cour. Nous avons trop souvent des élèves qui viennent avec des chewing-gums par exemple, ils sont interdits. Dorénavant, les élèves qui ne respecteront ces règles seront susceptibles d'être sanctionnés par une note sur la fiche de comportement.
- Les cartes Pokémon, les cartes Lego seront désormais interdites, nous constatons malheureusement trop de conflits autour de ces cartes (vols, troc en faveur des aînés...). Ce sera de même pour tout autre jeu à la mode si cela entraîne trop de disputes.
- Nous vous demandons également de ne pas mettre comme repas de midi à vos enfants des plats à réchauffer. Si vous souhaitez néanmoins que votre enfant mange chaud, il existe des thermos alimentaires qui feront parfaitement l'affaire. N'oubliez pas les couverts !



En vous remerciant de la confiance que vous témoignez envers l'établissement et toute l'équipe, nous vous prions de croire en notre entier dévouement.

La Direction et l'équipe éducative.